Nations Unies S/2017/811*



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 septembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Par sa résolution 2364 (2017), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2018 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à sa résolution, en particulier sur l'état d'avancement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (voir S/2015/364 et Add.1) et l'action menée par la Mission pour l'appuyer.

II. Principaux faits politiques

2. La situation politique et les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées depuis mon précédent rapport (S/2017/478) et l'adoption de la résolution 2364 (2017) le 29 juin. La reprise des combats entre les groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dans le nord du pays, l'insécurité croissante dans le centre du pays et la montée de l'agitation politique entourant la révision de la Constitution ont retardé la mise en œuvre de l'Accord. Face à ces difficultés, la MINUSMA a intensifié sa mission de bons offices en vue d'aider les protagonistes maliens à trouver des solutions pour accélérer cette mise en œuvre. Des avancées ont été réalisées avec la signature le 23 août d'une trêve entre la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (la Plateforme) et d'un document d'engagements qui scelle notamment la fin des hostilités. Le 18 août, le Président Ibrahim Boubacar Keïta a également décidé d'ajourner le référendum sur la Constitution.

A. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali après la période de transition

3. Faisant fond sur l'élan positif observé au cours de la période considérée dans le précédent rapport, le Gouvernement et les groupes armés signataires se sont engagés à accorder la priorité à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali après la période de transition qui prendra fin le 20 juin. À cet égard, le Haut-Représentant du Président de la République du Mali pour la mise en œuvre des Accords de paix d'Alger, avec l'appui de la médiation internationale et de la MINUSMA, a animé le dialogue entre les parties signataires dans le cadre du

* Nouveau tirage pour raisons techniques (le 3 octobre 2017).

17-16372* (F) 031017 031017





dispositif de concertation décidé lors de la réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord, le 10 février. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali a en outre organisé des réunions distinctes avec chaque groupe armé signataire en vue de trouver un consensus quant à la mise en place des autorités intérimaires à Kidal, au retour du Gouverneur à Kidal et au déploiement du Mécanisme opérationnel de coordination et des patrouilles mixtes à Kidal et Tombouctou. Le 12 juin, les signataires sont parvenus à un accord sur un nouveau plan de route pour l'application de l'Accord et ont décidé d'établir le Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal d'ici au 20 juillet. Cette décision n'a pas été suivie d'effet, de violents affrontements ayant éclaté entre la CMA et la Plateforme dans les régions de Kidal et de Ménaka, respectivement les 6 et 11 juillet.

4. Le Comité de suivi de l'Accord s'est à nouveau réuni le 11 juillet, et la communauté internationale et le Gouvernement ont fermement condamné la reprise des hostilités et appelé à une trêve immédiate. Le Comité s'est félicité de la décision prise le 22 juin par le Gouvernement de mettre en place une mission de bons offices pour Kidal et le delta du Niger dirigée par Mahmoud Dicko, chef du Haut Conseil islamique. La mission de bons offices a organisé des réunions avec les chefs traditionnels et les représentants de la société civile affiliés à la CMA à Kidal le 27 juillet, et avec leurs homologues affiliés à la Plateforme à Gao le 1er août. À l'issue de leurs réunions respectives avec M. Dicko, les deux groupes ont publié des communiqués. Alors que la CMA a dit souhaiter que, dans un premier temps, le mécanisme opérationnel de coordination soit déployé à Kidal de manière partielle, sans représentant de la Plateforme, cette dernière a insisté sur un déploiement complet, ainsi que sur un accord de partage du pouvoir entre les régions. Aucun accord n'a été trouvé à ce sujet.

5. Le Représentant spécial a continué de diriger les bons offices de la communauté internationale à l'appui de l'initiative prise par le Gouvernement en faveur d'une cessation immédiate des hostilités. Après des semaines de combats qui ont fait de nombreuses victimes et entraîné le déplacement de centaines de familles dans la région de Kidal, les groupes armés se sont engagés par écrit, le 23 août, à une trêve de 15 jours prorogeable, qui a été reconduite d'un mois, le 6 septembre. À la suite de pourparlers sur la réconciliation entre la CMA et la Plateforme, qui se sont tenus du 15 au 20 septembre à Bamako, les groupes armés signataires ont signé un document d'engagements, qui marque notamment la fin des hostilités et pose les jalons d'une mise en œuvre effective de l'Accord. Des observateurs militaires de la MINUSMA ainsi que les équipes mixtes de suivi et de vérification ont enquêté sur les allégations de violations du cessez-le-feu dans les régions de Kidal et de Ménaka. Il n'a pas été aisé de recueillir des preuves concluantes, les affrontements ayant eu lieu dans des zones reculées où la Mission n'a pas de présence permanente.

6. Le 22 juillet, le groupe de travail chargé de désigner un observateur indépendant, présidé par le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya, a présenté une liste de trois candidats qualifiés pour le poste d'observateur indépendant. Les consultations se poursuivent.

7. Le 5 septembre 2017, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2374 (2017), par laquelle il a décidé d'une interdiction de voyager et d'un gel des avoirs visant des personnes ou entités désignées comme faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Mali. Par cette résolution, le Conseil a également créé un nouveau Comité des sanctions chargé d'en surveiller l'application et de désigner les personnes et entités visées, ainsi qu'un groupe d'experts chargé d'aider ce comité à s'acquitter de son mandat grâce à l'établissement de rapports périodiques.

Mesures politiques et institutionnelles

8. Les autorités intérimaires ne sont pas encore pleinement opérationnelles du fait des rivalités internes et de l'insuffisance des moyens administratifs et budgétaires et des capacités de planification. Les autorités intérimaires de Gao, Ménaka, Taoudenni et Tombouctou ont néanmoins adopté un plan d'action prioritaire qui visait à permettre l'accès à des financements publics pour la fourniture de services de base. À Kidal, les désaccords entre groupes armés au sujet de la mise en place de patrouilles mixtes ont empêché le retour des membres des autorités intérimaires issus de la Plateforme, retardant ainsi leur entrée en fonctions. Le 28 juin, le Fonds pour la consolidation de la paix a lancé un projet de renforcement des capacités des autorités intérimaires de Ménaka et de Taoudenni sur les aspects liés à la division territoriale, aux travaux publics et à la fourniture de services de base.

9. En raison de l'insécurité, le redéploiement de l'administration civile dans le nord et le centre du Mali n'a pas pu progresser. Malgré une légère augmentation du personnel judiciaire, le faible taux de déploiement des agents de l'État a continué de peser sur la prestation des services sociaux de base et de saper la confiance des citoyens envers l'État. Au 11 septembre, dans les régions septentrionales et dans la région de Mopti, seuls 30 % des agents de l'État étaient à leur poste, contre 38 % au mois de janvier. Le 23 août, le Gouvernement a annoncé la désignation de nouveaux gouverneurs pour les régions de Gao et de Mopti, après des mois de mobilisation de la société civile pour exiger le remplacement du Gouverneur à Gao. Toujours le 23 août, le Gouverneur de Kidal y a effectué une visite de trois jours, la première depuis sa désignation en février.

10. Le 21 juin, le Conseil des ministres a décidé de reporter le référendum, prévu pour le 9 juillet, afin de permettre à la cour constitutionnelle d'examiner une requête présentée par des parlementaires de l'opposition pour contester la légalité des modalités de révision de la Constitution. Le 4 juillet, la cour constitutionnelle a déclaré ces modalités conformes à la Constitution mais a proposé des amendements à certains articles, que le Gouvernement a acceptés. Le 9 août, après des mois de tensions et de manifestations croissantes à Bamako, la Plateforme « An tè a banna ! Touche pas à ma Constitution » composée, entre autres, de membres de l'opposition politique, de représentants de la société civile et de syndicalistes, a lancé un ultimatum au Président Keïta lui demandant de retirer le projet de constitution. Le 18 août, le Président Keïta a annoncé qu'il ajournait le référendum sur la Constitution dans l'intérêt supérieur de la nation, afin de préserver un climat social pacifique et d'éviter les affrontements. Au cours de cette période, mon Représentant spécial a organisé plusieurs réunions avec de hauts fonctionnaires, des membres de partis politiques de la majorité et de l'opposition et des groupes de la société civile ainsi que des chefs de « An tè a banna ! Touche pas à ma Constitution ». Il les a exhortés à faire preuve de retenue et a préconisé un dialogue constructif autour de la révision de la Constitution.

11. La Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale a été présentée le 20 juin au Président Keïta. Dans cette charte qui s'inspire des conclusions de la conférence d'entente nationale, sont décrits une vision commune, des valeurs partagées et des principes directeurs pour le pays et pour un État-nation. La CMA l'a immédiatement rejetée, à la suite de la décision prise par le Gouvernement de ne pas y mentionner l'Azawad en tant qu'entité politique et institutionnelle. Le Président Keïta n'a quant à lui pas tenu compte de la recommandation issue de la Conférence au sujet du fait d'inviter le Gouvernement à entamer des négociations avec les groupes terroristes.

Mesures de défense et de sécurité

12. Les progrès accomplis dans l'application des mesures provisoires de défense et de sécurité ont été lents, en raison du manque de confiance entre les parties signataires, de l'instabilité des conditions de sécurité et de l'absence de critères d'intégration clairement définis, y compris une décision quant à l'harmonisation des grades. Le refus des groupes armés signataires de remettre la liste de leurs combattants demeure le principal obstacle au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui doit débuter le 15 octobre 2017. Ces groupes ont exigé des quotas pour l'intégration de leurs membres à toutes les institutions chargées de la sécurité, et pas seulement aux forces armées, comme cela avait été décidé au départ. Cette requête n'a pas encore été examinée par le Gouvernement. À Gao, les manquements et l'indiscipline des patrouilles mixtes ont contribué au mécontentement croissant de la population et, dans certains cas, à la création de groupes de justiciers.

13. Le 8 juin, un débat d'experts sur la réforme du secteur de la sécurité s'est tenu à New York afin d'évaluer l'état d'application des dispositions de l'Accord relatives à la sécurité et à la défense et de renforcer l'appui de la communauté internationale à cet égard. Une réunion de haut niveau doit se tenir en octobre à Bamako en vue de l'adoption d'un cadre de partenariat contrôlé par le Mali sur la réforme du secteur de la sécurité, qui définira les rôles respectifs du pays et de ses partenaires ainsi que les contributions attendues.

14. Le 27 juillet, la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et la Commission d'intégration ont confirmé que le processus débuterait en octobre avec des membres du Mécanisme opérationnel de coordination. Suivront ensuite, dans l'ordre, les soldats ayant déserté les forces armées maliennes pendant la crise de 2012, les membres des groupes armés signataires et les membres des groupes armés civils. Les deux commissions ont également confirmé que le cantonnement débuterait dans les huit zones de cantonnement ou de casernement construites par la MINUSMA, dont elle modernise les dispositifs de sécurité pour faire face aux menaces durant le processus de démobilisation.

15. La première phase de la remise en état du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal, qui présente une capacité d'accueil d'environ 600 combattants, a pris fin le 26 juillet. Compte tenu de la complexité du contexte, des questions de commandement et de contrôle, des exigences logistiques et du besoin de coordination, la MINUSMA a proposé au Gouvernement et aux groupes armés signataires un déploiement échelonné de leurs combattants au sein du Mécanisme opérationnel de coordination de Kidal. Les chefs de corps des forces armées maliennes, de la CMA et de la Plateforme se sont déployés à Kidal le 28 juillet afin de planifier et d'organiser l'arrivée de leurs membres respectifs.

16. La Commission technique de sécurité s'est réunie le 16 août et s'est prononcée sur l'adoption d'un règlement intérieur pour le Mécanisme opérationnel de coordination à Gao et sur la prise de mesures disciplinaires après les manquements de certains membres de son personnel. Les groupes armés signataires ont été priés instamment de se séparer des membres qui s'étaient rendus coupables d'actes criminels. La CMA a décidé d'exclure six individus. Les membres de la Commission et les dirigeants du Mécanisme opérationnel de coordination ont décidé de mener régulièrement des missions de contrôle aux fins de sensibiliser à ces questions. La Commission technique s'est à nouveau réunie le 30 août et a adopté des mesures visant à faire respecter la trêve, y compris pour les déplacements de troupes, de véhicules et d'armes lourdes.

17. La Mission a poursuivi l'exécution de 34 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité afin d'instaurer des conditions propices au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en s'attachant le soutien de la population et en aidant au rétablissement de l'autorité de l'État et des services publics dans les zones reculées. Elle a renforcé sa coordination, aux niveaux national et régional, avec la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. La Mission et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, une formation à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes à l'intention de 64 membres de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la Commission d'intégration et du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement et les groupes armés signataires ont également organisé trois ateliers portant sur les critères et quotas que ces groupes devaient respecter pour remplir les conditions nécessaires à leur intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes. Les critères d'intégration n'ont toutefois pas encore été validés par le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité.

18. En prévision de l'élaboration par le Gouvernement malien de mesures concernant la police territoriale, la MINUSMA a mis sur pied une police de proximité et un module de formation visant à rapprocher de la population les forces de la police, de la gendarmerie, de la garde nationale et de la protection civile, qu'ont suivi 54 membres des forces de sécurité, dont 15 femmes. Avec le soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix, ONU-Femmes a aidé la police nationale à élaborer un plan d'action contre la violence sexiste.

B. Appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes

19. Le mémorandum d'accord entre la MINUSMA et le Gouvernement sur l'appui de la Mission aux forces armées maliennes n'a toujours pas été signé. La Mission a fourni aux Forces de défense et de sécurité maliennes une formation, une logistique, un échange de renseignements, un transport aérien et une évacuation sanitaire. Des dispositifs de coordination entre la Mission et les forces armées maliennes en matière de sécurité ont été mis en place dans les régions de Gao et de Tombouctou. Conformément au mandat de la Mission consistant à appuyer le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées dans le nord et le centre du pays, le camp de la Mission à Léré (région de Tombouctou) a été remis aux forces armées maliennes le 7 septembre.

20. En réponse à une demande d'appui du Gouvernement pour le renforcement de la sécurité des prisons où sont détenus des extrémistes présumés, la MINUSMA a appuyé la remise en état de deux quartiers de haute sécurité dans la principale prison de Bamako où étaient incarcérés des terroristes présumés. Cet appui, accompagné de conseils en matière de sécurité pénitentiaire, a abouti, le 4 août, à l'adoption d'un arrêté interministériel, selon lequel chaque prison devait élaborer un plan de sécurité.

21. Les partenaires internationaux ont poursuivi leurs opérations conjointes avec les forces maliennes. Plus de 15 opérations franco-maliennes ont été effectuées au cours de la période considérée, dont trois grandes opérations à travers la frontière du Mali avec le Burkina Faso et le Niger. La mission de formation de l'Union européenne a poursuivi l'instruction des forces armées maliennes. Au cours de la période, la MINUSMA a formé à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé 269 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, dont 42 femmes, à Bamako, Gao et Tombouctou. Un mécanisme de coordination entre la MINUSMA,

les forces françaises, la mission de formation de l'Union européenne et les forces armées maliennes a été mis en place le 29 juin.

C. Lutte antimines et armement

22. Depuis le mois de février 2017, la MINUSMA a formé 283 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes à la réduction des risques liés aux explosifs. L'équipe de neutralisation des explosifs et munitions de la police malienne a effectué 14 interventions à Bamako. La capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes de gérer des armes et des munitions a été renforcée par la formation de 98 fonctionnaires au stockage et à l'inspection des armes et munitions dans des conditions de sécurité physique et matérielle.

23. Le Service de la lutte antimines s'est adressé aux populations vulnérables, dans les zones touchées par le conflit, concernant les risques liés aux explosifs et a réussi à sensibiliser 13 621 personnes (3 890 femmes, 3 216 hommes, 3 325 filles et 3 190 garçons).

D. Autres faits nouveaux survenus sur le plan politique

24. Le 12 juin, le Premier Ministre Abdoulaye Idrissa Maïga a présenté sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, qui l'a adoptée le 15 juin lors d'un vote de confiance. Il y décrit les priorités du Gouvernement jusqu'à la tenue de l'élection présidentielle en juillet 2018, à savoir l'application intégrale de l'Accord, l'apaisement du climat social, la mise en œuvre du programme présidentiel pour les urgences sociales et un examen de la position et du rôle du pays dans les affaires sous-régionales, régionales et internationales.

25. Bien qu'aucune nouvelle date n'ait été annoncée pour le référendum sur la Constitution, le Ministère de l'administration territoriale a acquis tout le matériel électoral nécessaire à sa tenue, hormis les bulletins de vote. Ce matériel a été acheminé vers les différentes circonscriptions électorales, à l'exception de Gao. En outre, le matériel destiné aux élections partielles locales et aux élections au niveau des cercles et des régions a été acheté. En l'absence de nouveau panier de fonds, le Gouvernement fait face à un déficit budgétaire d'environ 32,3 millions de dollars.

26. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux menée en avril 2017, le Programme des Nations Unies pour le développement et la MINUSMA ont établi la version préliminaire d'un projet d'assistance électorale pour le cycle électoral de 2018-2019, qui sera étudiée avec les parties prenantes nationales et internationales en octobre. On y trouve des initiatives de renforcement des capacités des organismes de gestion des élections, une sensibilisation des électeurs, des campagnes d'éducation civique et des mesures concernant la formation et la rémunération des agents des bureaux de vote. Au mois de juin, la Mission a organisé avec les principaux acteurs quatre ateliers portant sur la prévention des conflits liés aux élections et sur les mécanismes d'atténuation des litiges. La Mission a par ailleurs renforcé les capacités des organismes de gestion des élections, des médias, des associations de la société civile et des dirigeants de partis politiques en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes lors des élections. Aux mois de juillet et août, ces mêmes interlocuteurs ont reçu de la part de la Mission des informations sur la loi électorale de 2016.

E. Évolution de la situation régionale

27. L'insécurité sévissant au Mali avait toujours d'importantes répercussions au niveau sous-régional, en particulier dans les zones frontalières du Niger et du Burkina Faso, où des militants plus ou moins affiliés à des groupes extrémistes violents opérant au Mali ont revendiqué un certain nombre d'attaques contre les forces de sécurité et contre des civils. Quatre attaques perpétrées en mars et en juin dans la province de Soum, dans le nord du Burkina Faso, ont été revendiquées par Al-Qaida au Maghreb islamique, tout comme une attaque menée le 25 août à Abala (Niger), près de la frontière malienne. Ces réseaux étaient également soupçonnés d'avoir un lien avec l'attentat terroriste de grande ampleur perpétré le 13 août contre un restaurant de Ouagadougou, qui a fait 19 morts.

28. Le 14 juin, la plateforme de coordination pour le Sahel s'est réunie à N'Djamena et a décidé de se revitaliser tout comme ses mécanismes d'appui, y compris par l'établissement de passerelles entre ses groupes de travail et la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

29. Le 21 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2359 (2017), dans laquelle il s'est félicité du déploiement par les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) d'une force mixte en vue de rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel. Le 2 juillet, les chefs d'État du G5 Sahel et le Président français Emmanuel Macron se sont réunis en sommet extraordinaire à Bamako pour étudier la question de la mise en place de la force conjointe. Dans la déclaration finale du Sommet, ils ont reconnu la nécessité d'assurer l'accompagnement des opérations militaires par des actions de développement à long terme pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité.

30. En application de la résolution 2364 (2017) du Conseil de sécurité, la MINUSMA a déployé des officiers d'état-major à Mopti pour garantir et faciliter la coordination avec le quartier général des forces du G5 Sahel, situé dans le camp des forces armées maliennes à Sévaré, dans la région de Mopti.

31. En partenariat avec l'opération de l'Union européenne au Mali dans le cadre de la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali, l'Organisation internationale pour les migrations et le G5 Sahel, la MINUSMA a poursuivi son action de sensibilisation et de planification en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion et de sécurisation des frontières. Elle a concentré son rôle consultatif sur les mesures pratiques de sûreté aux frontières à Anderamboukane et Labezanga, situées près du Niger, et à Léré, à proximité de la Mauritanie. Un projet de fonds pour la consolidation de la paix, aligné sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à appuyer les populations locales et à régler les problèmes de sécurité aux frontières séparant le Niger, le Mali et le Burkina Faso, a été signé le 29 août par les gouvernements concernés.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

32. Les conditions de sécurité se sont sensiblement dégradées. Depuis la mi-juillet, la situation à Kidal a été aggravée par des affrontements armés entre la CMA et la Plateforme alors que les deux groupes se disputaient le contrôle de Kidal. Dans le même temps, les attaques asymétriques se sont poursuivies contre la MINUSMA et les forces internationales, notamment dans les régions de Gao, Kidal et de Tombouctou. Le nombre d'assauts contre les Forces de défense et de sécurité maliennes a pratiquement doublé par rapport à la période précédente.

A. Attaques asymétriques et autres

33. La violence a atteint un paroxysme au cours de la période considérée. Les groupes extrémistes violents et les éléments terroristes ont mené 75 attaques (44 contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, 21 contre la MINUSMA et 10 contre Barkhane), contre 37 attaques au cours de la période précédente (23 contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, 11 contre la MINUSMA et 3 contre Barkhane), soit une hausse de 102,7 % par rapport à toutes les attaques. Le bilan des victimes s'est également alourdi : on dénombre 15 morts parmi le personnel appartenant ou attaché à la MINUSMA (6 soldats de la paix, 1 membre du personnel civil et 8 contractants) et 34 blessés (25 soldats de la paix, 2 membres du personnel civil et 7 contractants). Au cours de la période précédente, quatre soldats de la paix avaient trouvé la mort et cinq autres avaient été blessés. De même, 39 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été tués et 44 blessés, contre 33 et 54, respectivement, durant la période précédente. En ce qui concerne les forces internationales, il n'y a eu aucun mort parmi les soldats français mais 17 ont été blessés, contre 2 pendant la période précédente.

34. La plupart des attaques asymétriques ont été revendiquées par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans. Entre-temps, la faction extrémiste violente qui se fait appeler État islamique du Grand Sahara et opère actuellement dans la région frontalière entre le Mali et le Niger semble exploiter les tensions entre les communautés. Le 1er juin, une attaque au mortier contre les bases de la MINUSMA et des forces armées françaises dans la ville de Tombouctou a entraîné la mort d'un soldat de la paix et fait trois blessés parmi les casques bleus maliens et huit parmi les casques bleus français, ainsi que des dégâts à l'intérieur du camp. Cette attaque était la quatrième du genre en l'espace de quatre semaines à Tombouctou. De même, le 8 juin, des assaillants ont tiré 15 obus de mortier contre le camp de la MINUSMA à Kidal et fait quatre morts et cinq blessés parmi les soldats de la paix lors d'une attaque perpétrée contre une position de la Mission en ville. Le 18 juin, 5 personnes ont été tuées et 10 autres blessées lors d'une attaque contre un hôtel près de Bamako. Le 14 août, des assaillants armés s'en sont pris à un camp de la MINUSMA à Douentza (région de Mopti). Un soldat de la paix et un membre des forces armées maliennes ont été tués et un Casque bleu blessé. Le même jour, des hommes armés non identifiés ont attaqué le quartier général de la MINUSMA dans la ville de Tombouctou. Quatre assaillants se sont infiltrés dans le complexe avant d'être tués. Cinq agents de sécurité, un contractant national et un gendarme malien ont péri durant l'attaque et six soldats de la paix de la MINUSMA ont été blessés.

35. Pour faire face à l'instabilité grandissante et à des conditions de sécurité de plus en plus complexes en août, le Gouvernement a entamé l'élaboration d'un plan d'action national visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent et le terrorisme, assorti de dispositions traitant expressément de la protection de l'enfance. La MINUSMA a également maintenu son appui à la stratégie intégrée du Mali pour la région centrale en élaborant un projet pilote consacré à la police de proximité ainsi qu'un plan axé sur le renseignement, la surveillance et la reconnaissance. Elle a continué d'apporter son concours aux unités spécialisées maliennes qui luttent contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment pour les enquêtes et la criminalistique, à la faveur d'une coïmplantation avec le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Ce dernier a inculpé neuf personnes d'actes de terrorisme commis lors d'une embuscade tendue à une patrouille pédestre de la MINUSMA près d'Aguelhok (région de Kidal), au cours de laquelle deux soldats de la paix ont été tués le 23 mai.

B. Protection des civils

36. La situation en matière de protection des civils s'est nettement détériorée dans les régions de Ménaka et de Mopti. La présence limitée des Forces de défense et de sécurité maliennes et les moyens restreints dont elles disposent pour contrer les menaces ont encore eu pour effet d'exposer les civils à des risques accrus, tout comme les violations du cessez-le-feu et les affrontements qui ont eu lieu dans les régions de Gao et de Kidal et la situation instable qui règne à Ménaka.

37. Dans le cercle de Koro (région de Mopti), les violences intercommunautaires déclenchées par le meurtre d'un membre éminent de la communauté dogon, le 16 juin, ont fait 39 morts et contraint quelque 3 000 civils à fuir vers des zones voisines. Une commission locale de médiation des conflits, constituée de membres des deux principales associations de la société civile des peuples dogon et peul, s'est rendue dans les zones touchées pour entreprendre une médiation entre les communautés et empêcher une nouvelle flambée de violence. Elle a recommandé aux Forces de défense et de sécurité maliennes de ne pas se déployer dans la région, où leur présence risquerait d'exacerber les tensions.

38. D'autres secteurs de la région centrale ont continué de faire les frais de la présence de groupes extrémistes violents. Pour la première fois en 2017, on a vu des groupes de ce type dans le cercle de Biandagara (région de Mopti). Dans le cercle de Mopti lui-même, le 4 juillet, 100 éléments armés sont arrivés à Dialloubé pour prendre le contrôle de la ville et, le 20 août, certains auraient fouetté une dizaine de femmes au motif qu'elles ne portaient pas le voile. Le 20 juillet, à 5 kilomètres de la ville de Mopti, un mariage a été pris d'assaut et 10 femmes y ont été battues. Au début de septembre, dans le district de Ténenkou, plus d'une trentaine de civils, y compris des femmes, ont été enlevés par des extrémistes violents présumés, apparemment en raison de l'opposition des civils à de précédentes incursions de ce type. Toutes les personnes enlevées ont été libérées dans les jours qui ont suivi, grâce à la médiation des autorités coutumières.

39. Dans la région de Tombouctou, des éléments extrémistes armés ont eu recours à des tactiques d'intimidation, dont une décapitation et trois enlèvements, qui ont instauré un climat de crainte et d'insécurité. Depuis le mois de juillet, des éléments soupçonnés d'être affiliés à Hamadou Kouffa, l'un des chefs du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, ont été repérés à plusieurs reprises dans le district de Niafunké, donnant à craindre la propagation d'une menace qui, à ce jour, touchait principalement la région de Mopti.

40. Quatre enfants ont trouvé la mort dans des accrochages entre les groupes armés signataires et lors d'incidents impliquant des groupes armés non identifiés, tandis que quatre ont été tués et huit autres blessés par des restes explosifs de guerre dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka et Mopti. En outre, parmi les adultes, deux civils ont été tués et huit autres blessés par des engins explosifs improvisés dans les régions de Gao et Kidal.

41. Du 7 au 10 juin, la montée des tensions dans la région de Kidal a incité la MINUSMA à lancer l'opération Castor, soit le déploiement de quelque 300 soldats de la paix pour sécuriser la ville jour et nuit, dont 80 militaires affectés aux quartiers jugés particulièrement vulnérables. Une opération semblable a été menée à Aguelhok. En parallèle, la Mission a pris langue avec les notables locaux pour apaiser les tensions.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

42. La situation des droits de l'homme au Mali est demeurée très préoccupante. Dans les régions de Kidal et de Ménaka, de violents affrontements entre groupes armés, signataires et insoumis, ont donné lieu à des violations graves, notamment des disparitions forcées et l'utilisation et l'enrôlement d'enfants. Les droits et les libertés fondamentales des populations locales, y compris la liberté de religion, la liberté d'expression et la liberté de circulation, ont été de plus en plus menacés dans les régions de Mopti et de Ségou par la présence de groupes extrémistes violents.

43. La MINUSMA a recensé 112 cas de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits dans tout le pays, qui ont fait 348 victimes, dont 3 femmes et 21 enfants, contre 66 violations, qui avaient fait 115 victimes au cours de la période précédente. On a notamment dénombré 13 exécutions extrajudiciaires et arbitraires, 9 disparitions forcées, 15 cas de maltraitance, 9 cas d'enrôlement et d'utilisation d'enfants, 4 incidents de violences sexuelles liées aux conflits et 31 placements en détention illégale et arbitraire. Les groupes armés signataires et certains membres des Forces de défense et de sécurité maliennes sont restés parmi les principaux auteurs présumés de violations des droits de l'homme.

44. Le 5 août, la MINUSMA a publié un communiqué au sujet de certains des cas recensés les plus graves, annonçant qu'elle avait confirmé 34 allégations de violations des droits de l'homme dans la région de Kidal, y compris des disparitions forcées et l'enrôlement et l'utilisation d'enfants. Elle a également confirmé l'existence, à Anéfis, de deux charniers plus grands et de tombes individuelles contenant les dépouilles de personnes qui auraient été tuées lors d'affrontements dans la région. La Mission s'efforce actuellement de déterminer l'identité des morts et les circonstances qui ont conduit à ces meurtres.

45. Les autorités maliennes ont arrêté 116 personnes pour faits de terrorisme, dont 106 ont été libérées, parmi lesquelles 5 garçons et 2 femmes. Parmi les 116 personnes arrêtées, 22 ont affirmé avoir été maltraitées et 60 ont été placées en garde à vue par la gendarmerie, sans mandat d'arrêt. Au 11 septembre, 239 personnes détenues pour faits de terrorisme, dont 5 garçons, étaient encore en détention dans les établissements de l'État. La CMA et la Plateforme ont arrêté au moins 70 personnes (37 pour des motifs liés au conflit et 33 au titre du maintien de l'ordre) dans les zones qu'elles contrôlent. Le nombre total de personnes encore détenues par les groupes armés signataires s'élevait à au moins 21 civils et 43 combattants de groupes armés ennemis, chiffres recouvrant les personnes qui avaient été arrêtées précédemment.

46. La MINUSMA a continué d'aider le Gouvernement à combattre l'impunité et à promouvoir la réconciliation. En août, elle a présenté 151 cas avérés en 2017 de violations des droits de l'homme au Ministère de la justice pour examen et suite à donner. Un dispositif semblable mis en place avec le chef d'état-major des forces armées maliennes lui permet de traiter les affaires pour lesquelles on accuse les forces armées maliennes. La Mission a observé le procès de l'ancien commissaire autoproclamé de la police islamique du Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), ouvert le 18 août à Gao pour juger de crimes commis dans le nord du Mali en 2012 et 2013. Le 21 août, le prévenu a été condamné à 10 ans d'emprisonnement pour possession illégale d'armes de guerre, association de malfaiteurs, violences graves et atteinte à la sûreté nationale.

47. La MINUSMA a continué d'appeler l'attention des Forces de défense et de sécurité maliennes sur les principes régissant les droits de l'homme. Elle a formé 45 membres des forces armées maliennes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Dans le cadre des sessions de la mission militaire de

l'Union européenne visant à contribuer à la formation des formes armées maliennes, la MINUSMA a sensibilisé 181 soldats maliens basés à Koulikoro. En juillet, elle a organisé une conférence de deux jours consacrée à la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, qui a réuni 13 membres du corps diplomatique et représentants d'organisations régionales et 35 officiers de haut rang des Forces de défense et de sécurité maliennes.

48. La MINUSMA a continué d'appuyer l'entrée en activité de la Commission vérité, justice et réconciliation, y compris au niveau régional. Au 11 septembre, 1 585 personnes avaient déposé devant la Commission, portant à 5 303 le total pour 2017.

49. Au premier semestre de 2017, le Système de gestion de l'information sur la violence sexiste a enregistré 1 368 cas de violence sexiste. En vue de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, la MINUSMA a continué de collaborer avec les parties au conflit, en fournissant une assistance technique et en menant des activités de sensibilisation soutenues, pour qu'elles prennent des engagements concrets. Le 7 juillet, à Kidal, la CMA a signé un communiqué unilatéral tendant à prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, dont elle figure parmi les auteurs recensés dans mes rapports sur la question. De même, la MINUSMA a continué d'aider la Plateforme à renforcer ses capacités pour que celle-ci puisse donner suite aux mesures annoncées dans son communiqué signé le 30 juin 2016.

50. Il a été confirmé que la Plateforme avait enrôlé neuf enfants durant les affrontements qui l'ont opposée à la CMA en août, à Kidal. Arrêtés par la CMA, les enfants ont été remis à la MINUSMA et à l'UNICEF, le 11 août, pour être pris en charge en attendant que l'on retrouve leurs familles respectives. Il a été confirmé par ailleurs que sept enfants avaient été victimes de tirs croisés et d'engins explosifs dans les régions de Gao, Kidal et Mopti.

V. Situation humanitaire

51. La détérioration des conditions de sécurité au Mali a encore aggravé une situation humanitaire déjà désastreuse. Compte tenu de la faible présence de l'État et faute de progrès en matière de développement durable dans le centre et le nord du Mali, les besoins humanitaires persistent. Dès lors, les acteurs humanitaires ont continué de jouer un rôle primordial pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables.

52. Les violences à l'œuvre dans les régions de Kidal et Ménaka et les violences intercommunautaires dans la région de Mopti ont encore entraîné des déplacements réguliers, portant à quelque 55 400 le nombre de déplacés, qui s'établissait aux environs de 52 000 en mai. Depuis janvier 2017, on a recensé plus de 30 000 nouveaux déplacés. Le nombre de réfugiés maliens présents au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger a baissé, passant de 141 500 à 140 900.

53. Dans le cadre du plan d'intervention national dirigé par le Gouvernement pour remédier à l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure, l'Organisation des Nations Unies s'est associée à des partenaires pour apporter une aide alimentaire à 267 500 des 601 000 personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire grave dans les zones en crise. Elle a également fourni une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence aux nouveaux déplacés.

54. Depuis le rapport précédent, le nombre total d'écoles fermées s'est maintenu à 500, privant 150 000 enfants de leur scolarité dans les régions de Gao, Kidal,

Ménaka, Mopti, Ségou et Tombouctou. Les fermetures étaient dues principalement à l'insécurité et aux menaces pesant sur le personnel éducatif.

55. Au total, les acteurs humanitaires ont subi 43 incidents de sécurité à caractère essentiellement criminel, notamment des attaques directes, des effractions dans les complexes humanitaires et des vols de véhicules, contre 27 incidents de ce type au cours de la période précédente. Le 21 août, un véhicule appartenant à un organisme des Nations Unies a subi un assaut de la part d'individus armés non identifiés alors qu'il se rendait dans la ville de Tombouctou; deux membres du personnel des Nations Unies ont été blessés. D'autres incidents ont fait deux morts et sept blessés parmi les personnes travaillant pour des organisations non gouvernementales. Des groupes armés ont temporairement bloqué les secours humanitaires destinés aux régions du nord, notamment l'aide alimentaire à acheminer jusqu'à certaines zones des régions de Kidal et Ménaka. La présence d'engins visant les forces armées dans les principales zones d'intervention humanitaire a continué de menacer l'accès aux populations touchées. Des hommes armés s'en prennent désormais directement aux travailleurs humanitaires dans la ville même.

56. Le financement de l'action humanitaire est demeuré insuffisant pour répondre aux besoins actuels et fournir l'aide nécessaire à la survie. Le montant des dépenses à engager au titre du Plan d'aide humanitaire de 2017, qui prévoit de porter assistance à 1,56 million de personnes, a été revu à la hausse en août pour tenir compte des besoins accrus en termes de lutte contre l'insécurité alimentaire durant la période de soudure. Les besoins en matière de financement ont augmenté pour passer de 293 à 304,7 millions de dollars, dont seuls 26,3 % avaient été versés au 11 septembre.

VI. Développement économique et sauvegarde du patrimoine culturel

57. Bien que le Mali ait réussi à soutenir la croissance économique et à maîtriser l'inflation, la majorité de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté. Le Fonds monétaire international a prorogé son programme de financement national, à hauteur de 43,96 millions de dollars, jusqu'en juillet 2018. Toutefois, l'insécurité généralisée a continué de porter atteinte à l'état de droit et d'entraver la fourniture de services sociaux de base, en particulier dans le nord et certaines parties du centre du Mali.

58. Le Gouvernement a organisé un atelier du 17 au 19 juillet visant à mieux définir la stratégie de développement pour les régions du nord. Les participants ont demandé que les parties prenantes tiennent de nouvelles consultations sur la création d'un fonds de développement durable et invité le Ministère de l'économie et des finances à rendre compte de l'état des contributions reçues comme suite à la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali qui s'est tenue à Paris le 22 octobre 2015.

59. L'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSMA ont appuyé la consolidation de la paix au moyen d'une série d'initiatives socioéconomiques alignées sur les objectifs de développement du Gouvernement. Le Programme alimentaire mondial a renforcé la protection sociale des populations vulnérables, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a œuvré pour la scolarisation des enfants, en particulier les filles, et le Fonds des Nations Unies pour la population a travaillé sur des services de santé sexuelle et procréative intégrés. Au cours de la période considérée, 34 projets à effet rapide ont été mis en œuvre afin de renforcer les capacités de l'État et de répondre aux besoins essentiels de la population du nord et du centre du pays. Cela comprenait l'organisation de formations sur les procédures

administratives et juridiques à l'intention des fonctionnaires locaux de Gao, Kidal, Ménaka, Taoudenni et Tombouctou et la fourniture de matériel de bureau aux organismes de développement des régions de Gao et Mopti. Des projets ont également été menés pour assurer l'accès d'environ 3 000 personnes à une eau sans risque sanitaire dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou; la scolarisation de 610 enfants dans les régions de Gao et Taoudenni; et des soins de santé pour 17 940 personnes vivant dans des zones reculées des régions de Kidal et Mopti.

60. Le 5 juillet, le Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix a donné un caractère prioritaire à la gouvernance et aux conflits intercommunautaires pour la phase 2018-2020 de son projet et ajouté les régions de Mopti et de Ségou à ses zones d'intervention.

VII. Exécution du mandat et planification de la transition

61. La MINUSMA a entrepris d'élaborer un plan stratégique à l'échelle de la Mission, qui comprend une exécution échelonnée de son mandat, une stratégie de transition et un plan de retrait. Les principaux aspects du plan consistent à définir un ordre de priorité et un séquencement des tâches essentielles qui ont été prescrites à la Mission, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain, tout en veillant à ce que la démarche associe toutes les parties, soit transparente et fondée sur des pratiques exemplaires, de même qu'à intégrer des fonctions précises et à les confier à l'équipe de pays des Nations Unies. En raison de contraintes budgétaires, la Mission étudie également la façon de tirer le meilleur parti des engagements pris par d'autres parties prenantes, notamment le Gouvernement et les groupes armés signataires, qui doivent s'investir pleinement dans le processus de paix.

VIII. Capacités de la Mission

A. Contingents

62. L'effectif de la Mission, fixé à 13 289 membres, comprenait 40 observateurs militaires, 486 officiers d'état-major et 12 763 soldats. Au 11 septembre, 11 273 militaires, soit 85 % de l'effectif autorisé, avaient été déployés. Les femmes représentaient 2,2 % du personnel militaire.

63. Un examen technique réalisé par le Bureau des affaires militaires, du 14 au 25 juillet, a permis de recenser une série de mesures pour accroître les forces opérationnelles, à savoir une restructuration des unités, un passage en revue des capacités de commandement et de contrôle, une couverture médicale et une réduction du nombre de camps, avec pour effet de réduire les dépenses de garde statique. La Mission cherche à améliorer la collecte de renseignements grâce au déploiement de moyens de reconnaissance au niveau des secteurs et des bataillons.

64. Si la constitution des forces a peu progressé, des mesures importantes ont néanmoins été prises en prévision du déploiement de moyens essentiels pour améliorer la mobilité et les capacités d'intervention et de dissuasion de la force. Le détachement précurseur de la force d'intervention rapide est arrivé à Mopti le 10 août, tandis que le gros du corps et les hélicoptères sont attendus plus tard dans l'année. Une unité de construction s'est installée à Gao, en juin, pour commencer l'édification du camp qui accueillera une compagnie chargée des convois de combat; les travaux devraient s'achever en octobre. Le déploiement d'au moins deux autres compagnies chargées des convois de combat est prévu pour décembre.

De nouvelles contributions ont été annoncées pour la mise en place d'une compagnie de neutralisation des explosifs et munitions, d'une compagnie de forces spéciales, d'unités d'appui aéroportuaire et d'unité d'hélicoptères de combat et de transport militaire. Le manque de véhicules blindés de transport de troupes est demeuré un obstacle majeur aux opérations de la Mission, mais certains pays fournisseurs de contingents ont néanmoins avancé dans la réduction de leur pénurie à cet égard. La MINUSMA a toujours besoin d'une compagnie de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pour Kidal. L'insuffisance du matériel appartenant aux contingents et des capacités de soutien logistique autonome de certaines unités d'infanterie continue de susciter la préoccupation. Faute de moyens aériens adéquats, l'action de la Mission a été compromise dans l'ensemble de sa zone de responsabilité, notamment à l'appui de son mandat de protection des civils. Sur 7 unités d'hélicoptères, seules 3 sont déployées ou opérationnelles, autrement dit, 6 hélicoptères d'attaque sur 9 et 4 hélicoptères de transport moyen sur 14. L'unité d'hélicoptères de transport moyen déployée à Kidal, qui avait été endommagée lors de l'attaque d'octobre 2016, n'a pas été en mesure de reprendre ses opérations et devrait être rapatriée d'ici au début du mois d'octobre. L'unité d'avions militaires de transport aérien basée à Gao, endommagée lors de l'attaque de novembre 2016, n'a pas été en mesure de reprendre ses opérations et sera rapatriée. La MINUSMA a déployé des moyens de transport aérien commercial pour répondre aux besoins d'appui dans chaque lieu d'affectation. Malheureusement, la Mission a perdu un hélicoptère d'attaque et son équipage lors d'un accident survenu le 26 juillet.

Forces françaises

65. Conformément à la résolution 2364 (2017), les forces françaises ont continué d'intervenir à l'appui de la MINUSMA, dans la limite de leurs capacités et de leurs zones de déploiement.

B. Police

66. Le plafond de 1 920 officiers de police se composait de 345 policiers hors unités constituées et de 1 575 membres d'unités de police constituées. Au 11 septembre 2017, 1 685 agents avaient été déployés (soit 88 % de l'effectif autorisé), avec 84 % des policiers hors unités constituées (dont 17 % de femmes) et 74 % des membres d'unités de police constituées (4 % de femmes). La police de la MINUSMA a encore besoin de 12 véhicules blindés de transport de troupes pour les unités de police constituées, de 6 voitures blindées pour les policiers hors unités constituées et de 45 policiers hors unités constituées spécialisés dans la criminalistique, les enquêtes, la brigade fluviale, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité organisée et le trafic de drogues.

C. Personnel civil

67. Au 11 septembre, 79 % du personnel civil de la MINUSMA avaient été déployés, suivant la répartition suivante : 80 % de fonctionnaires recrutés sur le plan international, 77 % de Volontaires des Nations Unies et 79 % de fonctionnaires recrutés sur le plan national. Les femmes occupaient 26 % des postes faisant l'objet d'un recrutement international, 32 % des emplois de Volontaire des Nations Unies et 19 % des postes soumis à recrutement national.

D. Construction des camps et sécurisation des itinéraires logistiques

68. La construction du camp de Mopti destiné à la force d'intervention rapide s'est achevée le 11 août et le détachement précurseur y a pris ses quartiers. Celle du camp géant intégré de Mopti est en cours et devrait être terminée en février 2018. Les travaux d'amélioration de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Gao ont débuté et devraient prendre fin en avril 2018.

69. Un prototype de toit de protection pour le logement du personnel opérant dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies a été élaboré et testé en août. La révision du plan des logements pour Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou a été achevée et sa mise en œuvre devrait débuter au prochain trimestre. Le réagencement des camps de Gao, Kidal, Mopti, Tessalit et Tombouctou est en cours. Les grands travaux de consolidation des ouvrages de défense de tous les camps de la Mission seront normalement terminés d'ici à décembre 2017. Ils comprennent l'installation de grilles à battant et de barrières levantes à Ménaka, l'amélioration des fossés et des talus autour du camp de Kidal, la construction de nouveaux abris fortifiés à Tombouctou, le renforcement des portails, fossés et talus autour du camp géant de Gao, ainsi que le creusement de fossés et la construction de talus autour du nouveau camp de Mopti.

70. Deux tours de contrôle aérien transportables blindées ont été livrées à Gao et à Kidal, en passant par l'itinéraire de convoyage Cotonou-Niamey-Gao. L'unité de police constituée togolaise a déplacé son matériel appartenant au contingent de Niamey à Ansongo en vue d'un déploiement à Ménaka. Entre juillet et août, 44 conteneurs de matériel appartenant au contingent chinois ont été acheminés à Gao par cet itinéraire.

E. Environnement

71. La MINUSMA a arrêté son plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission. Des comités régionaux de l'environnement ont été créés et des coordonnateurs pour les questions environnementales et relatives aux déchets ont été désignés dans chaque camp militaire et de police à l'appui du système de gestion de l'environnement de la Mission. Une séance de sensibilisation à l'environnement a été intégrée au cours d'initiation obligatoire de la Mission.

IX. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

72. L'outil d'évaluation de l'importance du programme a été réexaminé et actualisé en août 2017. La MINUSMA a pris des mesures pour améliorer la collecte de renseignements et sa capacité de les analyser en mettant en place un réseau sécurisé qui lui est réservé. La fusion entre la section du renseignement du quartier général des forces et l'ancien Groupe de centralisation du renseignement est achevée.

73. La MINUSMA a pris des mesures importantes pour améliorer son infrastructure de sécurité, comme décrit au paragraphe 69. Elle a déployé à ce jour des systèmes de détection et d'alarme à Gao, Kidal et Tombouctou et prévoit d'installer des systèmes analogues en d'autres lieux. L'attaque perpétrée le 8 juin par tirs indirects sur le camp de la MINUSMA à Kidal a démontré l'utilité des systèmes de détection et d'alarme, qui ont permis au personnel de trouver refuge dans des abris enterrés tandis que le camp essuyait une pluie d'obus. Une partie de ce matériel a été gravement endommagée au cours des attaques sur Kidal et Tombouctou, entraînant la relocalisation temporaire du personnel non essentiel. La

sécurité des locaux et du personnel de l'Organisation a également été renforcée par la mise en place de patrouilles et d'escortes supplémentaires et le déploiement de forces d'intervention rapide. Des plans de défense intégrée ont été définitivement arrêtés pour Bamako et les différentes régions.

74. Face aux menaces asymétriques qui pèsent sur les convois logistiques de la MINUSMA, celle-ci a continué de dispenser, à l'intention de 370 militaires de la MINUSMA, des formations à l'identification et l'atténuation des risques que présentent les engins explosifs improvisés et offert une formation à l'intention des chefs de convois, dont ont bénéficié 43 militaires, sur la conduite d'opérations de ce type dans un contexte de menaces asymétriques.

75. La capacité de la Mission d'assurer l'évacuation sanitaire primaire a continué d'être entravée par le manque d'hélicoptères militaires et polyvalents, capables de fonctionner de nuit, dans les régions de Kidal et de Mopti, ce qui limitait la capacité des hélicoptères civils d'évacuation sanitaire aérienne et de leurs équipes d'intervenir dans des situations de combat. La MINUSMA a étoffé son parc d'hélicoptères civils MI-8 à Tombouctou pour être à même d'assurer pleinement l'évacuation sanitaire primaire et secondaire. Un MI-8 était stationné à Ménaka afin que la MINUSMA dispose d'une capacité d'évacuation immédiate dans la région.

X. Déontologie et discipline

76. Outre les deux allégations d'exploitation et atteintes sexuelles enregistrées en janvier et juin 2016, qui font l'objet d'une enquête auprès des pays fournisseurs de contingents concernés, une troisième allégation a été portée en août, faisant l'objet d'une enquête. La MINUSMA a poursuivi ses activités de prévention, notamment de formation, d'information et de sensibilisation, visant à faire connaître à la population locale les normes de conduite des Nations Unies, en particulier la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

XI. Observations

77. Je suis profondément préoccupé par les récents événements qui ont secoué le Mali, en particulier la reprise des affrontements violents entre groupes armés signataires ainsi que l'agitation politique entourant le référendum sur la Constitution. Ces événements sont symptomatiques de clivages profonds divisant la société malienne, qu'il convient de transcender pour donner un nouvel élan au processus de paix. Malheureusement, presque aucun progrès n'a été fait dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Alors que le pays entre dans une période électorale intense, qui aura pour point d'orgue la présidentielle de 2018, le soutien et l'attachement sans faille des parties signataires au processus de paix sont indispensables pour éviter de tomber dans un cercle vicieux de violence et de chaos mettant en péril l'avenir du Mali et ses chances de connaître une paix durable.

78. Si on ne consolide pas les acquis du processus de paix, ceux-ci pourraient se voir très facilement anéantis. L'absence de progrès dans la mise en place d'autorités intérimaires et la création de mécanismes opérationnels de coordination à Kidal et Tombouctou envoient un message erroné. Les réformes des institutions ne permettent pas encore d'appliquer les dispositions clefs de l'Accord, comme une réforme globale de l'appareil de sécurité ou l'adoption d'une constitution révisée. Aujourd'hui le temps presse.

79. La reprise des hostilités a exacerbé les menaces sur la sécurité dans le nord du Mali. Si je me félicite de la signature d'une trêve, les groupes armés doivent désormais prouver qu'ils sont véritablement acquis au processus de paix et au rétablissement de l'autorité et des services de l'État. Je prie instamment ces groupes non seulement de respecter la cessation définitive des hostilités mais aussi de participer activement à l'application des dernières dispositions de l'Accord, notamment en proposant leurs listes définitives de candidats pour les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, afin de mettre en route ces processus une fois pour toutes. À défaut, la stabilisation et la consolidation de la paix dans le nord du Mali resteront hors de portée, et les populations les plus vulnérables continueront de pâtir de l'absence de dividendes de la paix, pourtant attendues depuis longtemps. À cet égard, je prends note de l'adoption de la résolution 2374 (2017) et prendrai les dispositions nécessaires pour apporter mon aide au nouveau Comité des sanctions et à la constitution du Groupe d'experts dans les plus brefs délais et pour assurer une étroite coopération avec la MINUSMA.

80. Je me félicite de la décision du Président Keïta d'ajourner le référendum sur la Constitution afin d'apaiser les tensions sociales et d'empêcher la recrudescence des manifestations. Il incombe au Gouvernement de déterminer rapidement les modalités d'une révision de la Constitution globale et ouverte à tous. Le processus de paix n'aboutira que si les Maliens se l'approprient entièrement et en assument la pleine responsabilité. À cet égard, il demeure essentiel d'y inclure les femmes. Il est souhaitable que l'ensemble d'objectifs élaboré entre le Gouvernement et la MINUSMA soit utilisé parmi les parties maliennes pour veiller à ce qu'elles rendent des comptes et s'approprient le processus de paix. Je prie instamment les parties signataires de se mobiliser davantage et j'invite les partis d'opposition à faire preuve de sagesse en s'unissant autour d'un objectif commun, tandis que le Gouvernement doit assumer sans réserve son rôle moteur dans le processus de paix.

81. Les retards pris dans le redéploiement et l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et la baisse du nombre de représentants de l'État dans le nord et le centre du Mali sont alarmants. Je suis vivement préoccupé par l'augmentation des atteintes à la sécurité du fait d'éléments armés et de groupes armés extrémistes dans le centre du Mali, en particulier dans les régions de Mopti et de Ségou, où l'apparition de groupes d'autodéfense pour parer aux risques résiduels en matière de sécurité, en particulier dans les zones reculées, est aussi inquiétante. Cette situation pourrait bien alimenter la violence et exacerber les clivages intercommunautaires. C'est pourquoi j'invite instamment le Gouvernement à renforcer la présence de l'administration civile et des forces de défense et de sécurité dans ces secteurs et à lutter contre l'insécurité naissante, tout en respectant ses obligations internationales relatives aux droits de l'homme. La MINUSMA est déterminée à renforcer son appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes, et la signature du mémorandum d'accord avec les forces armées maliennes en sera une étape importante.

82. Les mesures de sécurité seules sont insuffisantes face à la situation que connaissent le nord et le centre du Mali. Pour régler efficacement les problèmes complexes de ces régions et y apporter la sécurité, la stabilité et le développement dans ces régions, une stratégie multidimensionnelle est nécessaire, englobant la justice, le développement, la sécurité, l'éducation et la création d'emplois, notamment pour les jeunes et en particulier ceux d'entre eux qui sont marginalisés. À cet égard, la MINUSMA continuera de soutenir sans faille la stratégie multidimensionnelle du Gouvernement pour les régions du centre, en collaboration avec des organismes des Nations Unies et des donateurs clefs.

83. Parallèlement, le récent déploiement de la force d'intervention rapide de la Mission est encourageant. Une fois complètement déployée, elle conférera à la

Mission des capacités renforcées de mobilité et de dissuasion. Le Secrétariat fait tout son possible pour constituer les forces, appliquer les recommandations issues du dernier examen technique militaire et aider la MINUSMA à atteindre sa pleine capacité opérationnelle.

84. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies sont également déterminées à continuer d'appuyer la consolidation de la paix et la distribution des dividendes de la paix, conformément aux priorités du Gouvernement en matière de développement. La finalisation de la stratégie de développement pour les régions du nord est essentielle afin d'appuyer les autorités maliennes. J'exhorte le Gouvernement à adopter cette stratégie sans tarder et demande à la communauté internationale de s'acquitter de ses promesses de dons.

85. Je suis troublé par la dimension transfrontalière de l'insécurité au Mali et par la menace croissante que représentent les groupes terroristes pour les pays voisins, notamment le Burkina Faso et le Niger. Je condamne avec la plus grande fermeté les crimes abjects perpétrés par ces groupes. Je me félicite de ce que les pays de la région se soient davantage investis dans les initiatives en faveur de la paix et la sécurité, notamment en vue du déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel, qui peut aussi concourir à la création d'un climat propice à la bonne exécution du mandat de la MINUSMA. Le succès de cette force conjointe, à l'instar de celui de la MINUSMA, est lié en soi à l'avancée du processus de paix au Mali. Je demande à la communauté internationale d'appuyer cette entreprise régionale, au moyen d'un soutien financier et logistique prévisible.

86. L'insécurité qui sévit affaiblit l'état de droit et la fourniture des services de base, en particulier dans le nord et certaines parties du centre. Les chances du Gouvernement de produire des dividendes de la paix tant attendues s'amenuisent petit à petit. La situation humanitaire continue de se dégrader. Je suis extrêmement inquiet de la fermeture d'un grand nombre d'écoles et de l'insécurité alimentaire qui va croissant dans les régions touchées par la crise. Je demande à tous les partenaires internationaux de participer généreusement au Plan d'intervention humanitaire de 2017, pour lequel les ressources financières manquent considérablement, afin de pouvoir répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

87. Je félicite les acteurs humanitaires qui continuent d'aider le Gouvernement à assurer des services sociaux de base auprès des personnes dans le besoin alors que les attaques s'intensifient. Ces attaques constituent des crimes de guerre et je demande instamment à toutes les parties de participer à la création d'un espace humanitaire sécurisé. L'une des missions essentielles de la MINUSMA demeurera de garantir un accès humanitaire sans entrave.

88. Je demeure préoccupé par les nombreuses allégations de violations graves des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, notamment dans les régions de Kidal et de Mopti. La Mission continuera d'appuyer les autorités maliennes qui s'efforcent de lutter contre l'impunité. La création de la Commission internationale d'enquête donnera l'occasion aux nombreuses victimes et aux familles touchées par le conflit d'avoir davantage accès à la justice.

89. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies sont décidées à continuer de soutenir la consolidation de la paix et la fourniture de dividendes de la paix au moyen d'initiatives socioéconomiques diverses conformes aux priorités du Gouvernement en matière de développement.. Il est essentiel d'établir définitivement la stratégie de développement des régions du nord pour soutenir les autorités maliennes. J'appelle instamment le Gouvernement à adopter cette stratégie sans délai et je prie la communauté internationale d'honorer ses engagements.

90. Je suis profondément attristé par les pertes considérables en vies humaines enregistrées parmi les Forces de défense et de sécurité maliennes et les soldats de la paix des Nations Unies. Je tiens à exprimer mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement maliens, à la MINUSMA et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi qu'aux familles des victimes. Il ne faut ménager aucun effort pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA, notamment par des installations et la mise en service complète des capacités d'évacuation sanitaire primaire et secondaire.

91. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour son inlassable travail et dévouement. Je souhaite également rendre un hommage particulier aux hommes et aux femmes de la MINUSMA, qui demeurent résolus à servir la paix au Mali en dépit de circonstances extrêmement difficiles. Je félicite les membres de l'équipe de médiation internationale pour l'appui indéfectible qu'ils apportent aux parties maliennes et j'encourage l'Algérie, en tant que médiateur principal, à donner un nouvel élan à l'application de l'Accord de paix par l'intermédiaire du Comité de suivi de l'Accord. Je remercie les partenaires multilatéraux et bilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires pour leurs contributions importantes en faveur de la paix et de la stabilité au Mali.

Annexe I

[Original : français]

Critères de suivi de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

Objectifs	*Indicateurs de progrès*	*État de réalisation*	*Échéance*	*Observations*
1. Questions politiques et institutionnelles				
Avancées notables dans l'établissement d'une architecture institutionnelle destinée à garantir la participation et l'inclusion de tous les citoyens maliens et permettre la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire				
1.1 Mettre en place une architecture institutionnelle basée sur le principe de la libre administration et sur une plus grande représentation des populations au sein des institutions nationales	Les autorités intérimaires chargées de l'administration des communes, cercles et régions du nord sont opérationnelles	En cours	2017	Parachèvement le 20 avril 2017 de la mise en place effective des autorités intérimaires dans les cinq régions du nord
	Le Gouvernement malien a mis en place les collectivités territoriales, dotées d'organes élus au suffrage universel et de pouvoirs étendus, au moyen de la modification de la loi sur la libre administration (93-008) et de celle sur l'organisation administrative du territoire (2012-006)	En cours	2017	Les textes élaborés n'ont pas encore été approuvés
	Le Gouvernement a mis en place pour chaque région une Assemblée régionale, élue au suffrage universel direct, assurant le transfert de compétences et de ressources	En cours	2017	Adoption de la nouvelle loi électorale; processus d'élaboration en cours de la loi sur les collectivités territoriales
1.2 Définir les compétences des collectivités territoriales en précisant les missions et les responsabilités respectives de l'État et des collectivités territoriales	1.2.1 Le Gouvernement s'est assuré que chaque région est en mesure de créer et de gérer des équipements collectifs et des services sociaux de base	Réalisé		
	Chaque région a élaboré un plan et un programme de développement économique, social et culturel et assurera l'aménagement de son territoire	Réalisé		
	Chaque région prend en charge l'établissement et l'application d'un système de taxation adapté à sa structure économique et à ses objectifs de développement conformément à la législation en vigueur	Non réalisé		
2. Questions de défense et de sécurité				
Mise en place et fonctionnement progressif des forces de défense et de sécurité inclusives et redevables envers les citoyens, respectueuses des droits de l'homme et de l'état de droit, renforçant la cohésion nationale et contribuant à la promotion de la sécurité régionale				
2.1 Mettre en œuvre la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité	Les décrets définissant la composition, les missions et le mode de fonctionnement de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (CNDDR), de la Commission d'intégration (CI) et du Conseil	Réalisé		Adoption des décrets en Conseil des ministres

Objectifs	*Indicateurs de progrès*	*État de réalisation*	*Échéance*	*Observations*
	national pour la réforme du secteur de sécurité (CNRSS) sont adoptés			
	La CNDDR, la CI et le CNRSS sont mis en place de façon inclusive et sont opérationnels	Réalisé		L'ensemble des commissions sont fonctionnelles
	La CNDDR, la CI et le CNRSS ont élaboré une nouvelle vision nationale de la défense et de la sécurité prenant en compte les facteurs locaux, nationaux et internationaux pertinents	En cours		Finalisation attendue
2.2 Mettre en œuvre, selon les principes directeurs indiqués dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et en conformité avec les normes internationales, les programmes de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants	2.2.1 La CNDDR a élaboré un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que de cantonnement, avec le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres partenaires	Réalisé		Programme validé en décembre 2016
	2.2.2 La CI a mis en place un programme de soutien définissant les mesures nécessaires pour l'intégration des ex-combattants et prenant en compte des dimensions transversales (égalité hommes-femmes, droits de l'homme et protection des civils)	En cours	Premier semestre 2017	Élaboration du contour des critères d'intégration et des quotas en ce qui concerne les aspects techniques pour validation par le CNRSS
2.3 Reconstituer et redéployer progressivement les Forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national	2.3.1 La Commission technique de sécurité et le mécanisme opérationnel de coordination ont présenté un plan de mise en œuvre des arrangements de sécurité pour le nord prévoyant le déploiement de patrouilles mixtes pour sécuriser le processus de cantonnement ainsi que de désarmement, démobilisation et réintégration	Réalisé		
	Sous l'égide du mécanisme opérationnel de coordination, les unités mixtes composées de combattants des parties signataires et des Forces de défense et de sécurité, notamment les unités antiterroristes spéciales, sont opérationnelles et effectuent des patrouilles mixtes contribuant à la restauration de la sécurité	En cours	Premier semestre 2017	- Établissement du bataillon du mécanisme opérationnel de coordination à Gao; faute d'armes lourdes, celui-ci n'est toutefois pas pleinement opérationnel - Poursuite par la MINUSMA du processus de réaménagement et d'équipement des camps du mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et à Tombouctou
	Le redéploiement graduel sur l'ensemble du territoire malien des Forces de défense et de sécurité reconstituées est effectif et garantit le maintien de la sécurité et de	En cours		Planification en cours

Objectifs	Indicateurs de progrès	État de réalisation	Échéance	Observations
	l'ordre public			
3. Assistance humanitaire, développement socioéconomique et culturel et fourniture de services sociaux de base				
Mise en place de structures et mécanismes destinés à assurer un développement local durable, solidaire et participatif				
3.1 Créer les conditions nécessaires pour faciliter le retour, le rapatriement, la réintégration et la réinsertion socioéconomique de toutes les personnes déplacées et de tous les réfugiés, faire bénéficier les populations des dividendes de la paix et renforcer la cohésion sociale et l'assistance humanitaire	Mise en place de mécanismes de suivi des personnes déplacées et des refugiés, en conformité avec les instruments régionaux et internationaux	En cours		- Identification de 30 zones de retour dans 20 communes prioritaires par le Ministère de la solidarité et de l'action humanitaire avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) - Le 21 juillet s'est tenue la troisième réunion de la Commission tripartite Mali-Mauritanie-HCR chargée du rapatriement volontaire des réfugiés maliens en Mauritanie
	3.1.2 Une assistance humanitaire est apportée aux personnes les plus vulnérables (résidents, personnes qui sont rentrées chez elles, personnes rapatriées, déplacées et rapatriées) de manière neutre et impartiale dans les zones touchées par la crise, et les moyens de subsistance et la capacité de résilience de ces personnes sont améliorés	En cours		Fin juillet, révision à la hausse de 4 % du plan d'intervention humanitaire, soit un montant actualisé de 304,7 millions de dollars. Au 4 septembre, le plan n'était financé qu'à hauteur de 26 % Poursuite de la mise en œuvre de projets financés par le Fonds central pour les interventions d'urgence pour une enveloppe globale de 7 millions de dollars, dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou, ciblant les secteurs abris, biens non alimentaires, eau, hygiène et assainissement; nutrition; et sécurité alimentaire et santé Approvisionnement en vivres par le HCR des rapatriés adultes et enfants dans les régions de Gao, Ménaka, Mopti et Tombouctou
	3.1.3. Avec le soutien des acteurs humanitaires et de développement, dans le cadre du Plan d'urgence humanitaire 2015-2017 et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au développement, les dividendes de la paix sont apportés aux populations afin que les disparités socioéconomiques interrégionales soient réduites, avec un accès accru aux services de base dans les régions les plus défavorisées	En cours		Mise en place de l'axe humanitaire-développement avec les différents partenaires techniques et financiers, destiné à élaborer des solutions durables en faveur des personnes vivant dans les zones touchées par la crise

Objectifs	*Indicateurs de progrès*	*État de réalisation*	*Échéance*	*Observations*
3.2. Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie spécifique de développement des régions du nord du Mali	3.2.1 Mise en place d'une zone de développement des régions du nord, dotée d'un conseil consultatif interrégional composé des représentants des assemblées régionales et d'une stratégie spécifique de développement adaptée aux réalités socioculturelles et géographiques et aux conditions climatiques	En cours	Mise en place des organes de gouvernance de la zone de développement après la mise en place des nouveaux conseils régionaux	Élaboration de la stratégie spécifique de développement des régions du nord du Mali lors d'un atelier national organisé du 17 au 19 juillet
	Création d'un fonds de développement durable alimenté par les ressources promises durant la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue en octobre 2015, avec l'appui des partenaires techniques et financiers	En cours	2017	Lors de l'atelier susmentionné, il a été recommandé d'organiser des consultations techniques relatives au fonds de développement durable avec les mouvements signataires
	Une agence de développement régional est mise en place dans chaque région et placée sous l'autorité du Président de l'Assemblée régionale pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement en faveur des régions	En cours		L'installation des agences de développement régional dans les régions de Taoudenni et Ménaka ne pourra être lancée qu'à la signature du projet de loi portant création des collectivités territoriales de ces régions
	Des conventions-programmes entre État et régions sont conclues pour la mise en place de programmes d'investissements pluriannuels avec la participation des collectivités territoriales concernées	En cours	2016	Signature du contrat plan entre l'État et la région de Gao en juillet 2017. Faute d'agences de développement régional, ceux de Ménaka et de Taoudenni sont en attente
4. Justice et réconciliation				
Prévenir l'impunité et promouvoir une véritable réconciliation nationale, en assurant une assistance et un accès judiciaire et juridique au moyen de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et d'une réforme en profondeur du secteur de la justice, conformément aux normes internationales				
4.1 Organiser une conférence d'entente nationale sur les causes profondes du conflit	Une conférence d'entente nationale inclusive sur les causes profondes du conflit est organisée avec le soutien du Comité de suivi de l'Accord pour permettre une véritable réconciliation nationale	Réalisé	Mars 2017	La Conférence d'entente nationale s'est tenue du 27 mars au 2 avril 2017
	Une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale consensuelle est élaborée sur la base des résultats de la conférence d'entente nationale	Partiellement réalisé		Remise le 20 juin de la charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale et de la cartographie des terroirs du Mali au Président de la République. La Charte a toutefois été rejetée sous sa forme actuelle par la Coordination des mouvements de l'Azawad
4.2 Mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle	4.2.1 La Commission vérité, justice et réconciliation est opérationnelle et dispose d'antennes	En cours		Cinq antennes sur six sont opérationnelles Enregistrement de

Objectifs	*Indicateurs de progrès*	*État de réalisation*	*Échéance*	*Observations*
	régionales dans tout le pays			5 267 dépositions de victimes et de témoins
	4.2.2. Une commission d'enquête internationale est mise en place et opérationnelle	En cours		Le texte portant création de cette commission est en cours de préparation
4.3 Réformer la justice et renforcer l'état de droit en vue de permettre la valorisation des mécanismes de justice traditionnelle et auxiliaires, rapprocher la justice des justiciables et des victimes et mettre fin à l'impunité	4.3.1 Le système judiciaire est renforcé pour rapprocher la justice des justiciables et des victimes	En cours		Suite à la nomination et la réaffectation de magistrats dans tout le pays, la prise de fonction des magistrats dans les régions du nord du pays s'effectue progressivement. La situation en matière de sécurité contraint toutefois certains magistrats à être temporairement installés dans d'autres juridictions
	4.3.2 Les auteurs de violations des droits de l'homme sont poursuivis et condamnés conformément aux normes internationales	En cours		Depuis janvier 2017 et dans le cadre du mécanisme de partage d'informations entre la MINUSMA et le Ministère de la justice : Deux rencontres ont été organisées Un total de 151 cas documentés de violation des droits de l'homme et d'atteinte à ces droits ont été communiqués de janvier à mai Un conseiller technique a été nommé auprès du Secrétaire général du Ministère de la justice et est responsable du suivi de l'aide apportée par les autorités judiciaires En 2017, sur 102 dossiers traités en cour d'assises, quatre individus ont été condamnés pour des infractions constitutives de violation des droits de l'homme ou d'atteinte à ces droits
	4.3.3 Les victimes de violations de droits de l'homme, y compris celles de violence sexuelle ou sexiste, sont équitablement traitées par la justice, obtiennent réparation et bénéficient de nouvelles mesures de protection judiciaire	En cours		De 2013 à 2016, au moins 132 personnes ont porté plainte pour des infractions constitutives de violence sexuelle liée au conflit commises entre 2012 et 2013, dans les régions du nord du Mali. Au 31 août 2017, au moins 52 de ces plaignants avaient été interrogés par des magistrats. Aucun procès n'est encore ouvert
	4.3.4. Les dispositifs traditionnels et coutumiers sont intégrés dans la	En cours		Tenues du 27 au 28 juillet des Journées de réflexion sur la

Objectifs	*Indicateurs de progrès*	*État de réalisation*	*Échéance*	*Observations*
	justice, sans préjudice du droit régalien de l'État			problématique de la justice traditionnelle et l'institution du cadi destinées à clarifier les compétences juridictionnelles et le rôle des cadis en vue de leur institutionnalisation
	4.3.5. Les institutions de régulation et de protection de droits spécifiques, telles que la liberté d'expression, de la presse et de la communication, sont en place ou renforcées et fonctionnent efficacement	Réalisé		
	4.3.6. La Commission de lutte contre la corruption et la délinquance financière est mise en place	Réalisé		

Annexe II

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : effectifs militaires et de police au 31 août 2017

	Composante militaire			*Composante de police*								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			*Policiers hors unités constituées*			*Unités de police constituées*			**Total (composante de police)**		
Pays	*Hommes*	*Femmes*	***Total***	*Hommes*	*Femmes*	***Total***	*Hommes*	*Femmes*	***Total***	***Hommes***	***Femmes***	***Total***
Allemagne	544	15	**559**	12	4	**16**	–	–	–	**12**	**4**	**16**
Arménie	1	–	**1**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autriche	3	–	**3**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	1 527	12	**1 539**	–	–	–	280	–	**280**	**280**	–	**280**
Belgique	17	3	**20**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénin	261	1	**262**	13	1	**14**	140		**140**	**153**	**1**	**154**
Bhoutan	3	–	**3**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	2	–	**2**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	1 673	46	**1 719**	30	1	**31**	134	6	**140**	**164**	**7**	**171**
Burundi	–	–	–	3	–	**3**	–	–	–	**3**	–	**3**
Cambodge	296	7	**303**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	2	–	**2**	17	–	**17**	–	–	–	**17**	–	**17**
Chine	389	14	**403**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	149	3	**152**	8	2	**10**	–	–	–	**8**	**2**	**10**
Danemark	60	5	**65**	5	–	**5**	–	–	–	**5**	–	**5**
Égypte	74	–	**74**	5	–	**5**	140	–	**140**	**145**	–	**145**
El Salvador	93	11	**104**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estonie	10	–	**10**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	21	5	**26**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	1	–	**1**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	5	1	**6**	7	2	**9**	–	–	–	**7**	**2**	**9**
France	20	1	**21**	8	1	**9**	–	–	–	**8**	**1**	**9**
Gambie	4	–	**4**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ghana	221	–	**221**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	847	10	**857**	10	9	**19**	–	–	–	**10**	**9**	**19**
Guinée-Bissau	1	–	**1**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Hongrie	–	–	–	1	–	**1**	–	–	–	**1**	–	**1**
Indonésie	8	–	**8**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	1	–	**1**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Jordanie	1	–	**1**	4	–	**4**	–	–	–	**4**	–	**4**
Kenya	5	4	**9**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	2	–	**2**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Libéria	66	7	**73**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lituanie	5	–	**5**	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Pays	Composante militaire			Composante de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			*Policiers hors unités constituées*			*Unités de police constituées*			**Total (composante de police)**		
	Hommes	*Femmes*	***Total***	*Hommes*	*Femmes*	***Total***	*Hommes*	*Femmes*	***Total***	***Hommes***	***Femmes***	***Total***
Madagascar	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Mauritanie	5	–	**5**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Népal	151	4	**155**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Niger	855	7	**862**	19	14	**33**	–	–	**–**	**19**	**14**	**33**
Nigéria	69	16	**85**	1	–	**1**	118	22	**140**	**119**	**22**	**141**
Norvège	14	2	**16**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Pays-Bas	270	9	**279**	4	–	**4**	–	–	**–**	**4**	**–**	**4**
Portugal	2	–	**2**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
République tchèque	–	1	**1**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Roumanie	1	–	**1**	7	–	**7**	–	–	**–**	**7**	**–**	**7**
Royaume-Uni	2	–	**2**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Sénégal	814	13	**827**	16	–	**16**	259	9	**268**	**275**	**9**	**284**
Sierra Leone	8	–	**8**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Sri Lanka	7	–	**7**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Suède	192	21	**213**	4	2	**6**	–	–	**–**	**4**	**2**	**6**
Suisse	5	–	**5**	4	–	**4**	–	–	**–**	**4**	**–**	**4**
Tchad	1 392	6	**1 398**	3	4	**7**	–	–	**–**	**3**	**4**	**7**
Togo	912	28	**940**	1	8	**9**	265	13	**278**	**266**	**21**	**287**
Tunisie	–	–	–	53	2	**55**	–	–	**–**	**53**	**2**	**55**
Turquie	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**	**–**	**–**	**–**
Yémen	4	–	**4**	8	–	**8**	–	–	**–**	**8**	**–**	**8**
Totaux	**11 015**	**252**	**11 267**	**243**	**50**	**293**	**1 336**	**50**	**1 386**	**1 579**	**100**	**1 679**

Annexe III

Carte

